



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 15 April 2011

ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

Résolution 2011 – 1 du Comité des Correspondants Permanents sur les principes éthiques de la réduction des risques de catastrophes et de la promotion de la résilience des populations aux catastrophes,

adoptée lors de la 60^e réunion du Comité des correspondants permanents, Strasbourg, France, 15 avril 2011.

Le Comité des Correspondants permanents

- a) Compte tenu de sa Résolution 2010 2 sur les valeurs éthiques et la résilience aux catastrophes, qui reconnaît la valeur d'appliquer les meilleurs principes éthiques dans la réduction des risques de catastrophes en améliorant la résilience des sociétés et en répondant efficacement aux urgences;
- b) Considérant les "Principes éthiques de la réduction des risques de catastrophes et de la promotion de la résilience des populations aux catastrophes" repris en annexe et préparés par le Professeur Michel Prieur sous la forme d'une compilation des principes éthiques existants du domaine de la réduction des risques de catastrophes, qui sont envisagés comme un texte appelé à évoluer et sans caractère normatif;

DECIDE:

1. d'inviter les Etats membres de l'Accord et les autres Etats membres du Conseil de l'Europe à prendre en compte, selon les besoins, les principes éthiques figurant en annexe;
2. d'actualiser ce document à intervalles réguliers.